



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 048-21 C

Objet : RD- Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2021

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 048-21 C

objet **RD- Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2021**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle qu'un Contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 afin de faire levier pour véhiculer les valeurs citoyennes de la République, retrouver une place à chacun et contribuer à la participation citoyenne à travers les conseils citoyens créés.

Grand Chambéry intervient au titre de la politique de la ville en soutien aux quartiers fragiles de l'agglomération par :

- un appui en ingénierie avec une équipe dédiée pour déployer et accompagner les projets de territoire en soutien aux communes (formation, coordination, mise en réseau...) notamment avec la mise en place des pass numériques, le déploiement du plan Quartiers d'été, l'accompagnement de l'animation de la vie sociale sur les Hauts-de-Chambéry, l'appui aux structures de proximité sur la prévention primaire de la radicalisation, la mise en place de formations (aller vers, laïcité, valeurs de la République, égalité femmes-hommes...),
- un appui financier au travers des subventions en investissement et en fonctionnement (subventions au tissu associatif et aux structures porteuses de projets innovants sur le territoire).

La proposition de programmation financière du Contrat de ville pour l'année 2021 a été élaborée autour de 3 grands axes structurants : favoriser le lien social, renforcer l'insertion sociale et professionnelle avec un regard particulier envers le public jeune, accompagner les projets relevant des questions éducatives et de parentalité avec en approche transversale le numérique, la participation des habitants, la jeunesse et l'égalité femmes-hommes.

Ces priorités sont issues :

- du travail d'actualisation des priorités dans le contexte de crise Covid-19,
- du travail d'évaluation continue mené par l'équipe projet politique de la ville Ville-Etat-Communauté d'agglomération en lien permanent avec les structures de proximité et les partenaires institutionnels (CAF, Département, Education nationale...),
- des remontées de terrain effectuées par les associations œuvrant dans les quartiers politique de la ville.

Afin de répondre à ces priorités qui ont toutes pour objectif final l'inclusion sociale de tous les habitants des quartiers politique de la ville, la programmation financière proposée se compose :

- d'un socle d'actions qui fonctionnent, déjà construit, qui répond aux orientations prioritaires définies par le travail d'évaluation à mi-parcours et réaffirmées dans le plan d'action renouvelé (demandes de subvention classique),
- des conventionnements d'une durée minimum de 2 ans pour une vision à long terme plus partenariale : AQCv (chantiers écocitoyens), Blé, la commune de La Motte-Servolex (agent de médiation), La Maison des familles, Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie (chantiers éducatifs et action de remobilisation Impulsion), Régie Plus (dispositif des correspondants de nuit), Polymatheia (action numérique dans les quartiers en veille active de Grand Chambéry),
- d'un travail de coconstruction de projets tout au long de l'année sur les orientations prioritaires qui sont encore à développer par un travail de terrain (rencontres régulières des acteurs) autour des projets et orientations politiques retravaillés.

La programmation proposée prend en compte les projets éligibles déposés et prêts à être financés. Une programmation complémentaire sera déployée afin de mobiliser le plan de relance et d'approuver des projets prioritaires qui sont en cours de construction sur les thématiques d'accompagnement à la parentalité, d'intégration socioprofessionnelle des jeunes et d'appui aux petits clubs sportifs.

L'agglomération vient en complément des financements de l'Etat octroyés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et des communes en quartiers prioritaires ou en veille.

Grâce à la mobilisation de l'Etat, de la Ville de Chambéry, de la Communauté d'agglomération et du Département avec le Contrat territorial de Savoie, un montant prévisionnel de crédits spécifiques sera attribué pour l'ensemble des actions.

Il est proposé un financement maximal de 455 600 € au titre des crédits spécifiques politique de la ville de Grand Chambéry correspondant à une partie du budget annuel politique de la ville pour l'année 2021 qui s'élève à 479 922 €. Une enveloppe de 24 322 € reste à disposition pour une programmation complémentaire.

Pour mémoire, une enveloppe exceptionnelle a été votée dans le cadre du schéma de crise de Grand Chambéry. Un reliquat de 69 000 € est disponible et permettra de compléter les financements pour les actions directement mises en place pour faire face au contexte de crise (animations de rue renforcée, opération Quartiers d'été relancée, doublement des chantiers éco-citoyens cet été).

Le détail des projets accompagnés est joint en annexe, ainsi qu'un prévisionnel des sommes allouées au titre de la Ville de Chambéry et de l'Etat.

Il est précisé que les montants alloués pour chaque action sont des montants maximums et représentent un prévisionnel.

La programmation complète fera l'objet d'une délibération pour prendre en compte la programmation complémentaire à venir.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015 et prorogé,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville 2021 à hauteur de 455 600 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en annexe,

Article 2 : **sollicite** des partenaires financiers les subventions les plus élevées possible dans le cadre de cette programmation,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents et notamment les conventions à intervenir dans le cadre de cette programmation.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 048-21 C

Objet de l'acte :	RD- Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2021
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	15 avril 2021
Annexe(s) :	convention contrat ville, programmation contrat ville

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25195H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25195H1

Date de transmission en Préfecture :	26 avril 2021
Date de réception en Préfecture :	26 avril 2021
Période d'affichage :	du au